

Qu'est-ce que l'impératif ?

- On conjugue un verbe à l'**impératif** lorsqu'on souhaite donner un ordre, un conseil, ou exprimer une interdiction.
- L'impératif est conjugué seulement avec trois personnes : 2^{ème} personne du singulier, 1^{ère} personne du pluriel et 2^{ème} personne du pluriel.
- Il n'y a pas de sujet exprimé.

Exemples :

- *Joue, jouons, jouez.* (2^{ème} pers du sing, 1^{ère} pers du plur, 2^{ème} pers. du plur)
- Ces verbes sont à l'impératif. Le sujet n'est pas exprimé.

Comment se conjuguent les verbes du 1er groupe à l'impératif présent ?

- Les verbes du premier groupe à l'**impératif présent** se terminent par : *-e, -ons, -ez* (ils ne prennent généralement pas de « s » à la 2^{ème} personne du singulier).
- Il y a cependant une exception : si le verbe à la deuxième personne du singulier est suivi de « en » ou « y », alors on met un tiret et un « s » pour faire la liaison.

Exemples :

- *Tourne!* pas de « s » à la fin.
- *Tournons!* comme au présent, sans sujet.
- *Tournez* comme au présent, sans sujet.

Mais :

- *Profites-en.*
- Le verbe « profite » est conjugué à la deuxième personne du singulier.
- On lui met un « s » et un tiret pour faire la liaison car il est suivi de « en ».
- *Penses-y.*
- Le verbe « pense » est conjugué à la deuxième personne du singulier.
- On lui met un « s » et un tiret pour faire la liaison car il est suivi de « y ».